

La participation de la jeunesse canadienne à la population active

Par :

D^r Tammy Schirle
Professeur agrégé
Département d'économie
Université Wilfrid Laurier

Mémoire rédigé à l'intention du
Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances
Emploi chez les jeunes au Canada

Les notes qui suivent ont été rédigées en vue d'un témoignage devant le Comité,
le 25 mars 2014

On en trouvera une copie ainsi que de l'information complémentaire à l'adresse
suivante :

www.tammyschirle.org/research/youth.html

À la réunion du 6 mars dernier, le Comité a entendu René Morissette et Alison Hale de Statistique Canada. Ce sont des chercheurs chevronnés, je ne vois donc pas la nécessité de réitérer l'information qu'ils vous ont fournie. Ce qu'il importe de retenir de leur témoignage, c'est que l'emploi chez les jeunes varie considérablement selon le sexe et la région.

Je me propose aujourd'hui de ventiler un peu plus les données. Plus particulièrement, je veux vous parler de ce que font les jeunes lorsqu'ils ne travaillent pas à temps complet, ainsi que des difficultés qu'ils connaissent sur le marché du travail et s'il y a lieu pour les décideurs de s'en inquiéter. Je veux aussi qu'on se demande si les jeunes d'aujourd'hui ont plus de difficulté que les générations qui les ont précédés. Enfin, je vous signalerai certaines politiques qui, selon moi, auraient besoin d'être révisées. Je serai brève ici, mais je donne plus de détails dans le mémoire écrit que j'ai remis au Comité.

Les jeunes d'aujourd'hui : que font-ils de leur temps? J'ai considéré les jeunes visés par l'Enquête sur la population active de 2012-2013 et j'ai catégorisé leurs activités (voir pièces 1-4). Dans l'ensemble, les trois quarts des jeunes de 17 à 21 ans font exactement ce que la plupart des parents souhaitent que fassent leurs jeunes après la fin de leurs études secondaires : soit ils sont aux études à temps plein ou ils travaillent à temps plein. Quant aux autres, pour la plupart, ils travaillent ou sont aux études à temps partiel, et un certain nombre ne sont pas encore entrés dans la population active.

J'aimerais focaliser sur les jeunes de 25 à 29 ans, car c'est le groupe qu'on s'attend davantage à trouver sur le marché du travail : leurs études sont en principe terminées et ils sont en train de bâtir une carrière et de fonder une famille. La principale différence entre les hommes et les femmes, à cet âge, tient au fait que la femme moyenne est alors

occupée à avoir son premier enfant. Je vais donc me centrer plus résolument sur les hommes qui sont moins nombreux à avoir la charge des enfants lorsque ces derniers sont très jeunes.

Parmi les hommes de 25 à 29 ans, 75 % travaillaient à temps complet et 7 % étaient aux études à temps plein, en 2012-2013. Si on compare aux années 2002-2003, période où le marché du travail était plus stable, on voit que 77 % des hommes de 25 à 29 ans travaillaient à temps complet et 7 % étaient aux études. Et pour plus de comparaison, signalons que 83 % des hommes de 35 à 49 travaillaient à temps plein en 2012-2013 (pièce 5).

Il y a plus de chômage chez les jeunes hommes que chez les plus âgés, ce qui n'a rien d'étonnant. Les jeunes, cependant, restent moins longtemps au chômage lorsqu'ils sont sans emploi. Leurs taux de chômage sont caractérisés par les mêmes cycles économiques que ceux des hommes plus âgés, mais chez les jeunes qui sont en train de bâtir leur carrière, il arrive qu'on quitte de soi-même un emploi pour s'en trouver un autre, de sorte que les périodes de chômage ne sont pas toutes en lien avec la dernière récession.

On se pose parfois des questions en ce qui concerne les statistiques du chômage chez les jeunes. On dit, par exemple, que les jeunes abandonnent la recherche d'emploi et retournent aux études à temps plein de sorte qu'ils ne sont plus considérés comme des chômeurs. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de s'inquiéter : chez les 25 à 29 ans, la proportion d'hommes qui étaient aux études à temps complet était la même en 2013 qu'en 2003.

On se dit aussi que certains abandonnent la recherche d'emploi parce qu'ils sont découragés, c'est-à-dire qu'ils aimeraient trouver du travail mais ne cherchent pas car ils sont sûrs de ne rien trouver. Officiellement, 0,1 % seulement des hommes de 25 à 29 ans entraient dans la catégorie des travailleurs découragés en 2012-2013 (soit environ 1 000 personnes). La proportion était la même en 2009 et en 2002-2003. Même en tenant compte de ceux qui travaillent à temps partiel et qui voudraient un travail à temps plein (mais ne cherchent pas) et de ceux qui font des études à temps partiel sans avoir d'emploi, on pourrait faire grimper la proportion des jeunes travailleurs découragés à 2 %, pour 2012-2013 (ce qui n'est pas supérieur aux chiffres de 2002-2003).

Enfin, certains prétendent que les jeunes ont plus de difficulté que les générations précédentes à trouver un emploi sûr et stable. Mais toutes les données que j'ai trouvées contredisent cette affirmation.

M. Pierre Brochu, de l'Université d'Ottawa a montré que depuis le milieu des années 1990, les nouveaux employés conservent leur emploi dans une proportion qui va croissant et que la tendance est actuellement à son plus haut niveau (pièce 6).

Par ailleurs, il est clair que les occasions d'emploi offertes aux jeunes femmes sont aujourd'hui bien supérieures à ce qui était le cas pour les générations précédentes. La ségrégation professionnelle selon le sexe reste un sujet de préoccupation et n'a pas

beaucoup évolué au cours des trois dernières décennies (pièce 7), mais l'écart entre la rémunération des hommes et celle des femmes s'est beaucoup rétréci (pièce 8) et la participation des femmes à la population active continue d'évoluer à la hausse.

Enfin, il semble que les récessions passées aient frappé les jeunes plus durement que la récession la plus récente. Au début des années 1980, non seulement les taux de chômage chez les jeunes étaient-ils beaucoup plus élevés, mais les jeunes travailleurs avaient alors été plus durement touchés par la récession que les travailleurs d'âge moyen (pièce 9), si on compare avec la récession la plus récente.

Dans l'ensemble, je ne crois pas qu'il y ait lieu de s'appesantir sur les inégalités intergénérationnelles qui seraient présentes sur le marché du travail. Ce qui m'inquiète davantage, c'est que les jeunes semblent avoir des attentes qui n'ont rien à voir avec la réalité. Si je m'en tiens à ma propre expérience, je constate que la majorité de mes étudiants s'attendent à trouver un emploi stable dès leur diplôme en main, et à obtenir un salaire qui les placera d'entrée de jeu dans la strate des 5 à 10 % de salariés les mieux rémunérés au pays. Sans doute leur faut-il un certain temps, après la fin de leurs études, pour adapter leurs attentes.

Il me reste une minute que j'aimerais consacrer à quelques considérations adressées aux décideurs et à ceux qui élaborent les politiques publiques.

Il est clair qu'il y a un mouvement de retour aux études de niveau postsecondaire (pièce 11). Tant que ce retour produit des résultats positifs, les études ne sont pas du temps perdu. En l'absence d'une défaillance perceptible, j'hésiterais à recommander que l'on intervienne de manière directe sur le marché des compétences.

Par ailleurs, il s'est créé avec le temps un échafaudage extrêmement complexe de crédits d'impôt, de transferts et de programmes de soutien offerts aux jeunes. Par exemple, un jeune homme, père d'un enfant, qui veut s'inscrire à un programme d'apprentissage va devoir se dépatouiller dans un labyrinthe d'au moins 18 programmes de crédit d'impôt et de prestations de soutien (voir pièce 12).

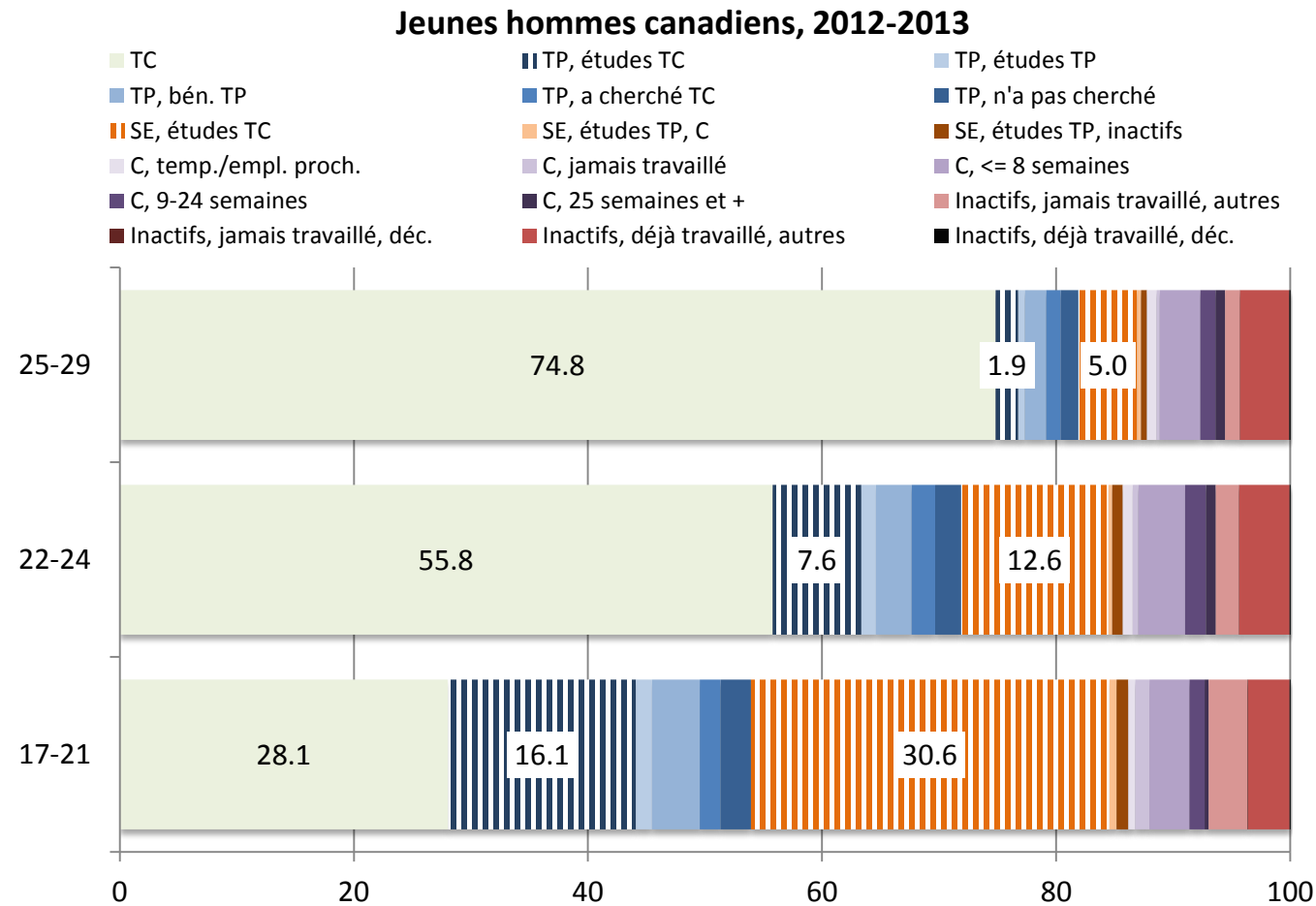
Il serait grand temps d'évaluer et de repenser le régime des transferts et crédits d'impôt pour en arriver à plus de transparence et, tout simplement, pour le rendre plus accessible et plus facile à comprendre. La dernière évaluation remonte aux années 1960, lors de la Commission Carter. Je recommande fortement au Comité d'envisager la création d'une nouvelle commission, dont le mandat serait fixé en tenant compte des structures actuelles et futures de la famille canadienne, et qui devrait faire appel à des experts nés après la publication du rapport de la Commission Carter.

Sur ce, je vous remercie de votre attention et je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

Pièces jointes :

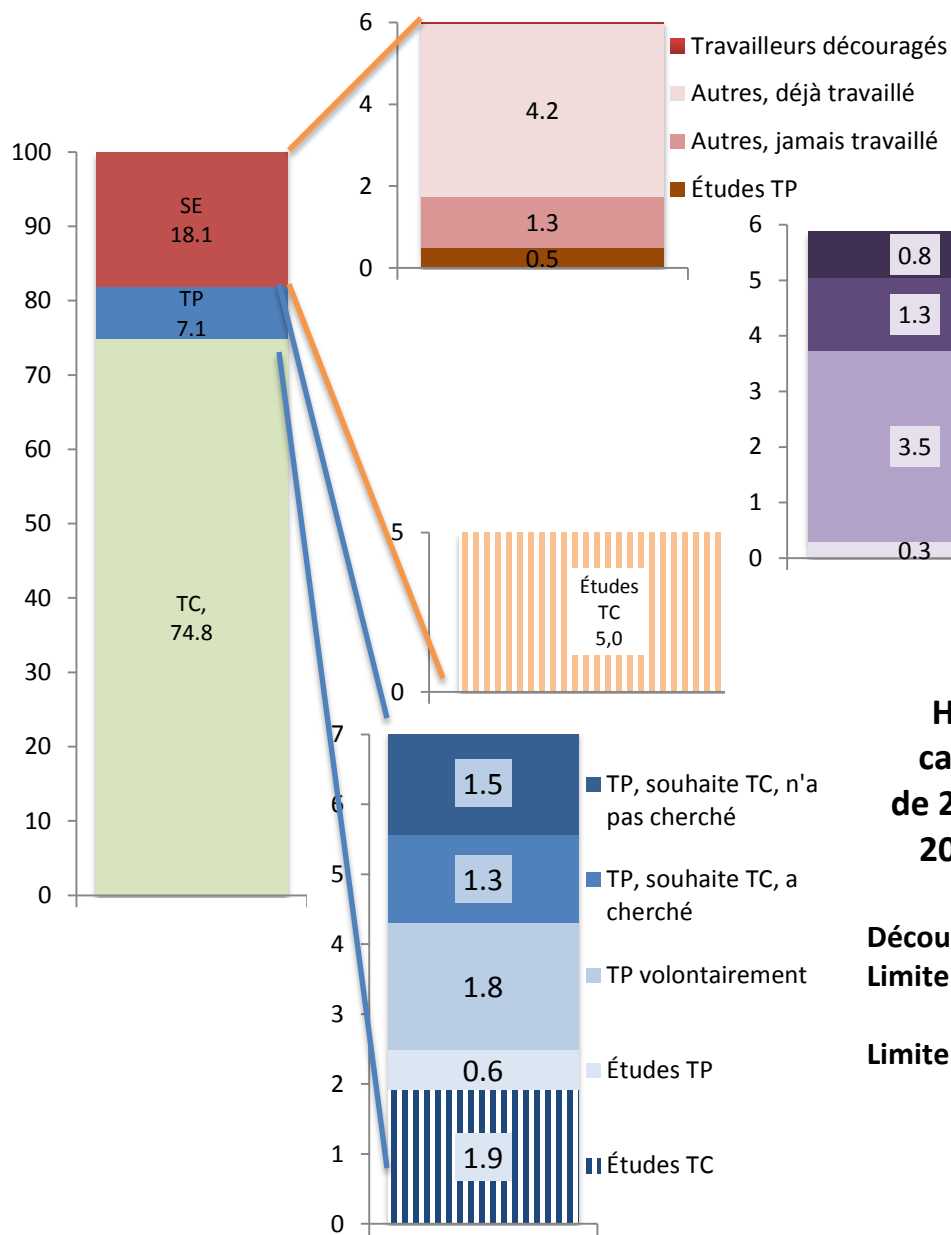
- PIÈCE 1 : Activités des jeunes hommes, par groupe d'âge, 2012-2013
- PIÈCE 2 : Activités des jeunes femmes, par groupe d'âge, 2012-2013
- PIÈCE 3 : Détail des activités des hommes de 25 à 29 ans, 2012-2013
- PIÈCE 4 : Activités des jeunes hommes, par groupe d'âge, 2002-2003
- PIÈCE 5 : Activités des hommes de 35 à 49 ans, 2012-2013
- PIÈCE 6 : Tendances dans la stabilité d'emploi – selon Brochu (2013)
- PIÈCE 7 : Ségrégation professionnelle 1987-2012, Présence masculine dans certaines professions choisies
- PIÈCE 8 : Comparaison entre la rémunération des hommes et celle des femmes (Baker et Drolet, 2010)
- PIÈCE 9 : Taux de chômage des hommes 1976-2013, par groupe d'âge, Canada
- PIÈCE 10 : Service de la dette – prêts étudiants (Usher, 2014)
- PIÈCE 11 : Comparaisons salariales – retour aux études et écart hommes-femmes
- PIÈCE 12 : Renseignements supplémentaires sur les crédits d'impôt, transferts et autres programmes

PIÈCE 1 : Activités des jeunes hommes, par groupe d'âge, 2012-2013



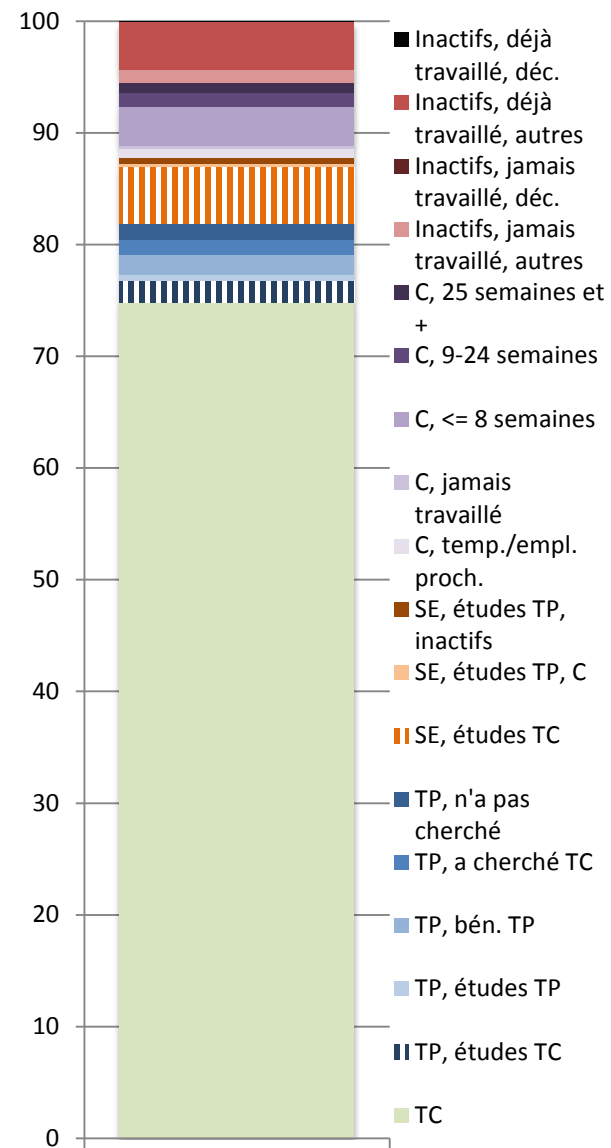
Note : Construit d'après l'Enquête sur la population active. Pour plus de détails, voir www.tammyschirle.org/research/youth.html.

PIÈCE 3 : Détail des activités des hommes de 25 à 29 ans, 2012-2013

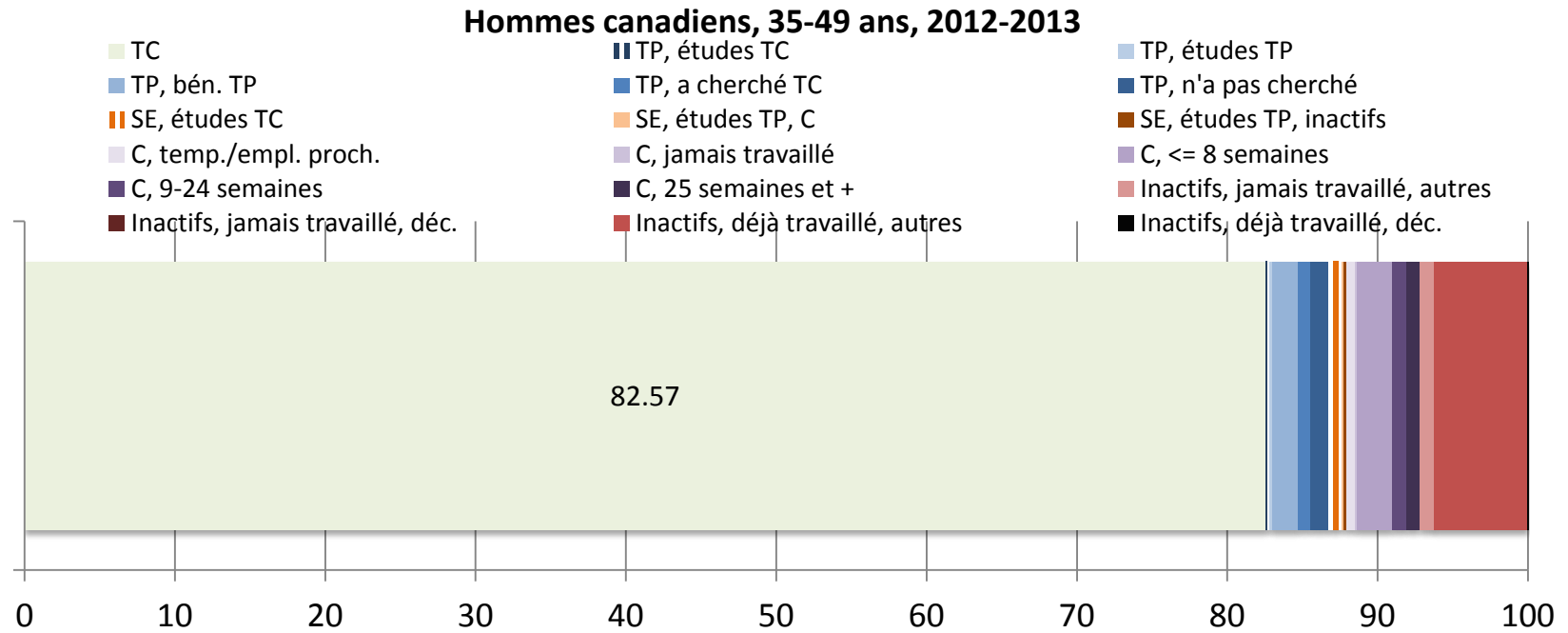


Hommes canadiens, de 25 à 29 ans 2012-2013

Découragés :
Limite supérieure 2,1%
Limite inférieure 0,1%



PIÈCE 5 : Activités des hommes de 35 à 49 ans, 2012-2013



PIÈCE 6 : Tendances dans la stabilité d'emploi – selon Brochu (2013)

Source: Tiré de Brochu, Pierre. 2013. « La source des nouvelles tendances de stabilité de l'emploi au Canada », *Revue canadienne d'économie*, vol. 46 (2), p. 412-440. Le taux de rétention correspond à la probabilité que le travailleur reste chez le même employeur encore un an. [en anglais]

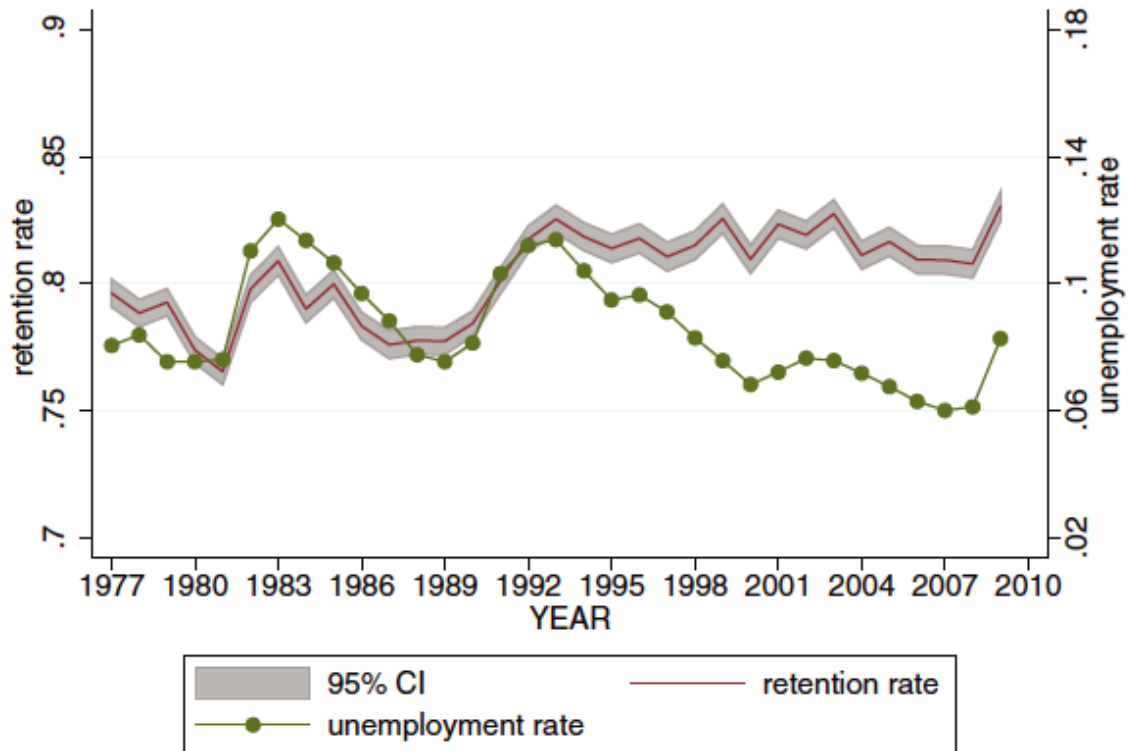


FIGURE 1 One-year retention rates

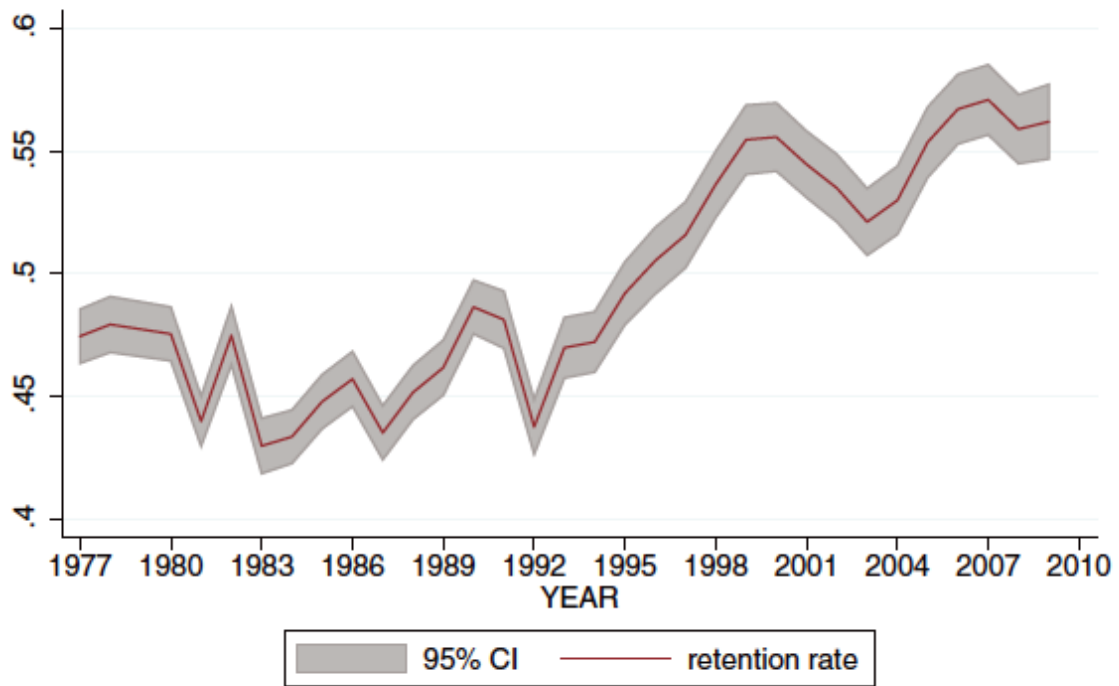
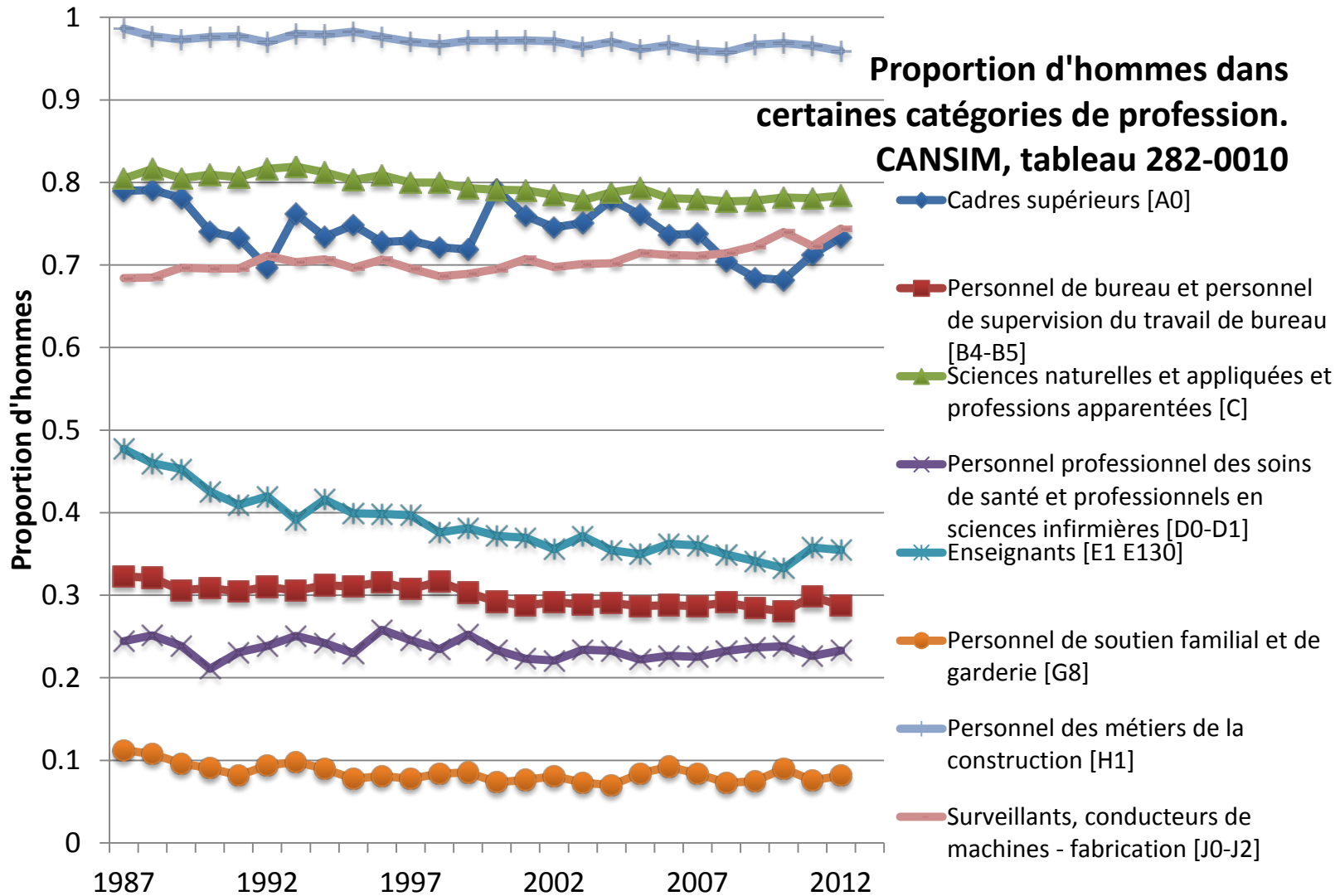


FIGURE 3 One-year retention rates: less than one year of tenure

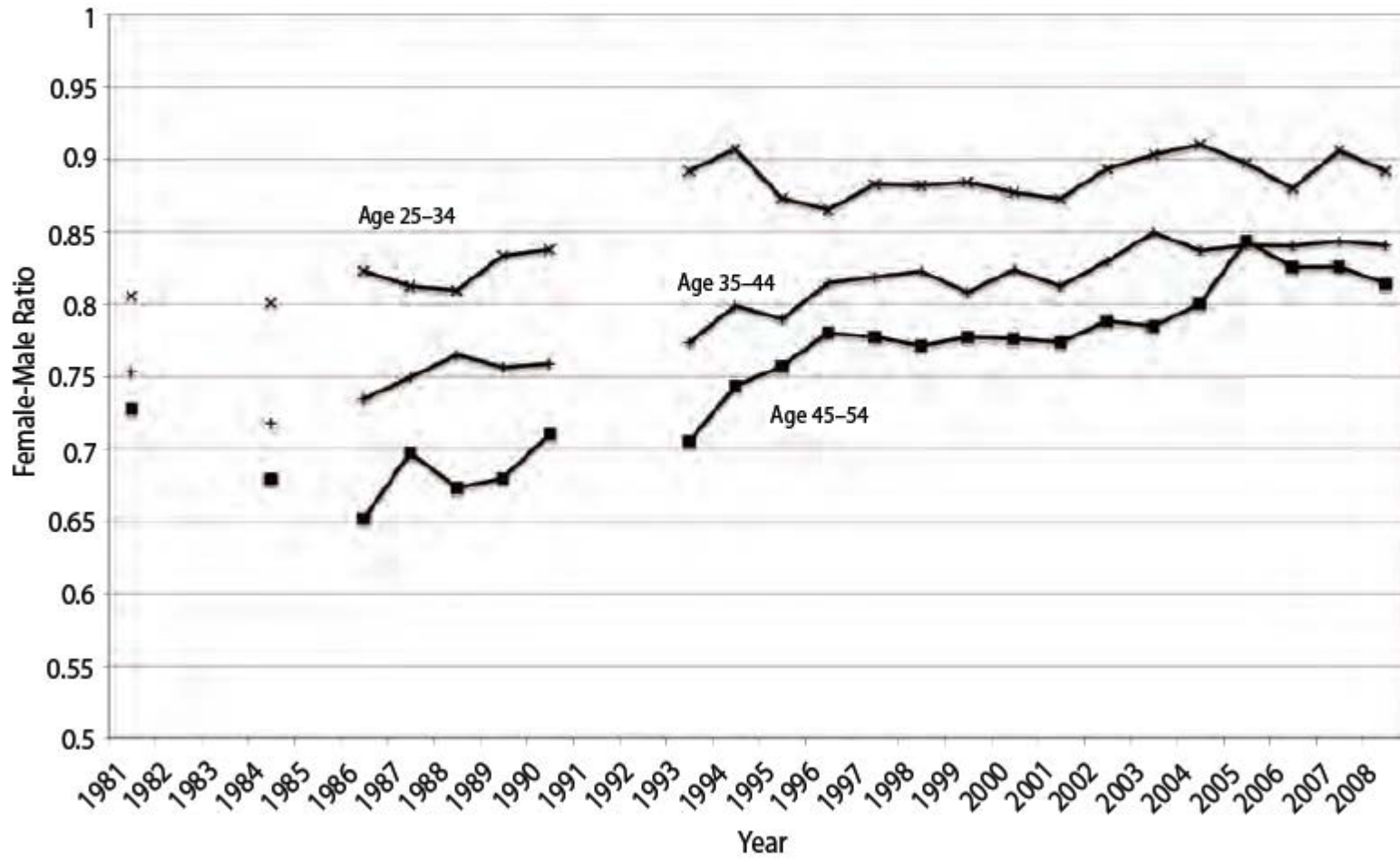
PIÈCE 7 : Ségrégation professionnelle 1987-2012, Présence masculine dans certaines professions choisies



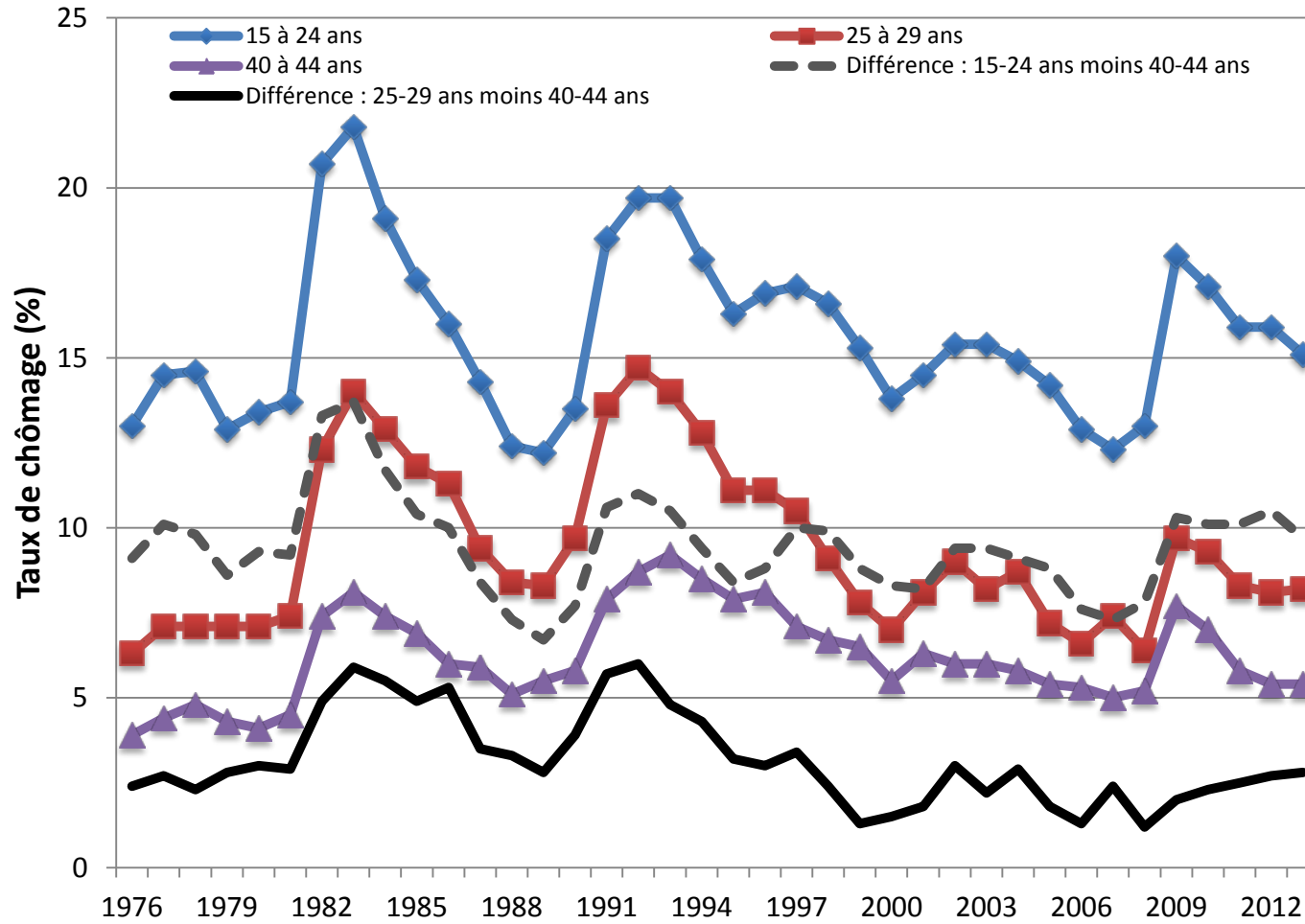
PIÈCE 8 : Comparaison entre la rémunération des hommes et celle des femmes (Baker et Drolet, 2010)

Source : Tiré de Baker, Michael et Marie Drolet. 2010. « A New View of the Male/Female Pay Gap » *Canadian Public Policy/Analyse de politiques*, vol. 36, no 4, décembre 2010.

FIGURE 5
 Female-Male Wage Ratios, Full-Time Workers, by Age



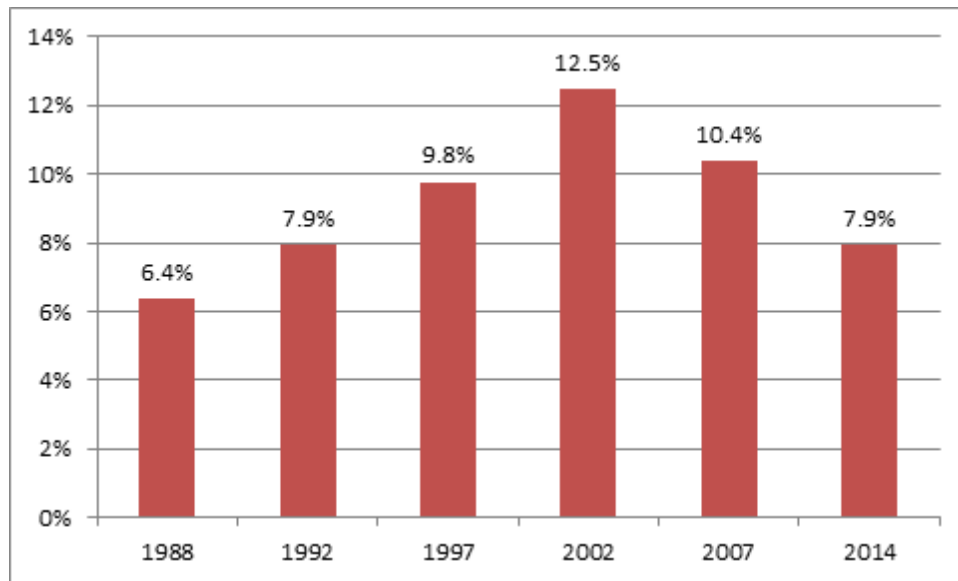
PIÈCE 9 : Taux de chômage des hommes 1976-2013, par groupe d'âge, Canada



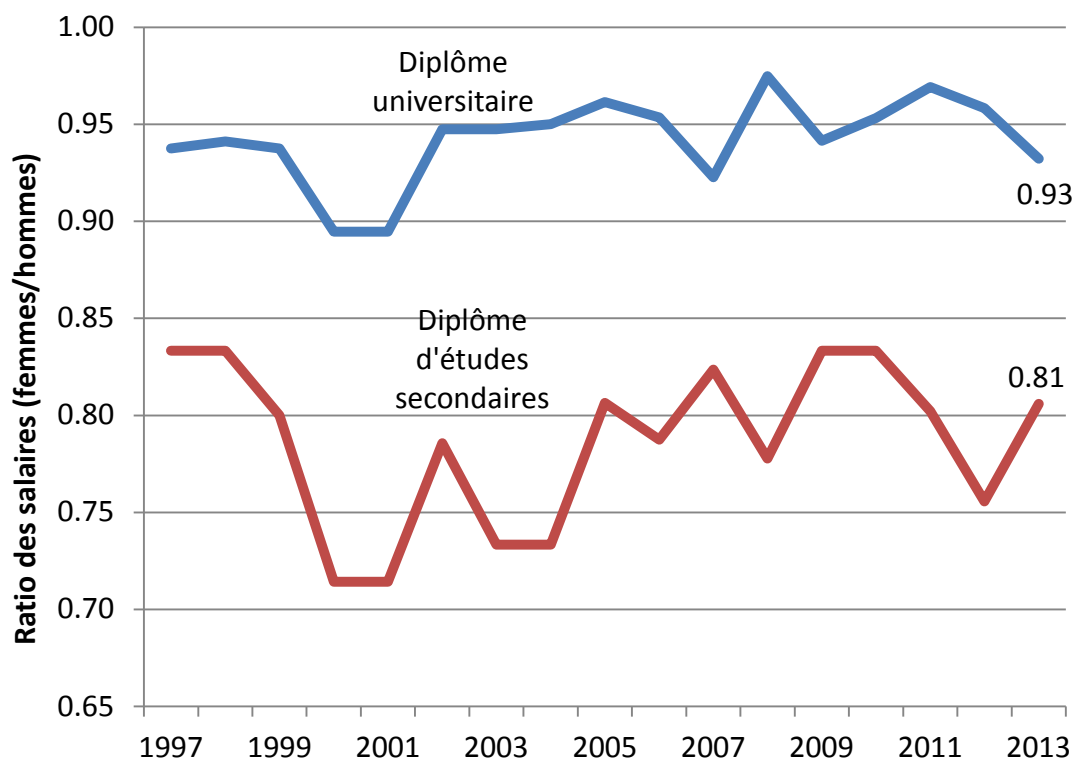
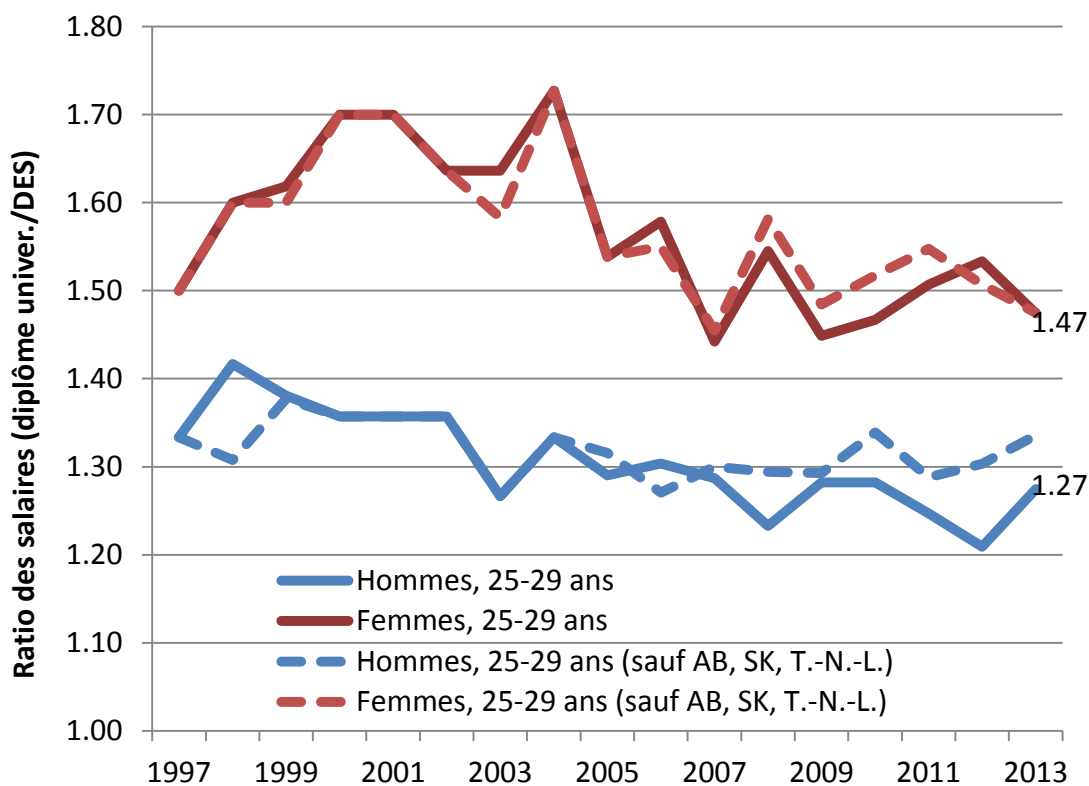
Source : CANSIM Tableau 282-0002.

PIÈCE 10 : Service de la dette – prêts étudiants (Usher, 2014)

Source : Tiré de Usher, Alex. 2014. « Why Student Debt Burden is Falling Like a Stone », 28 janvier 2014. Higher Education Strategy Associates (One thought blog)
Accès : <http://higheredstrategy.com/why-student-debt-burden-is-falling-like-a-stone/>.



PIÈCE 11 : Comparaisons salariales – retour aux études et écart hommes-femmes



Source : Calculs établis dans le cadre de l'Enquête sur la population active FMGD. Les taux de salaire horaire médian ont été utilisés dans les ratios.

PIÈCE 12 : Renseignements supplémentaires sur les crédits d'impôt, transferts et autres programmes.

Les personnes qui veulent s'inscrire à un programme d'apprentissage peuvent être admissibles à ce qui suit :

- 1) Crédit d'impôt pour frais de scolarité
- 2) Crédit d'impôt relatif aux études
- 3) Crédit d'impôt pour manuels scolaires
- 4) Crédit canadien pour emploi
- 5) Déduction pour le coût des outils des gens de métier
- 6) Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (employeur)
- 7) Subvention incitative aux apprentis
- 8) Subvention à l'achèvement de la formation d'apprenti
- 9) Prestations d'assurance-emploi pendant le volet théorique de la formation technique, et partie II de l'AE.
- 10) Prêt canadien aux apprentis (Programme canadien de prêts aux étudiants)

Source : Budget de 2014, Chapitre 3.1 Jumeler les Canadiens et les emplois disponibles, <http://www.budget.gc.ca/2014/docs/bb/brief-bref-fra.html>.

La personne devra aussi prendre en compte les prestations suivantes et voir comment ses projets se répercuteront sur chacune d'elles :

- 1) Prestation universelle pour garde d'enfants (imposable)
 - 2) Supplément de la prestation nationale pour enfants (fondée sur le revenu)
 - 3) Prestation fiscale canadienne pour enfants (fondée sur le revenu)
 - 4) Crédit d'impôt pour enfant (non remboursable/remboursable)
 - 5) Prestation fiscale pour revenu du travail
 - 6) Crédit pour TPS
 - 7) Prestations et suppléments provinciaux
 - 8) Bon d'études canadien et Subvention canadienne pour l'épargne-études (REEE)
- Kevin Milligan et plusieurs autres proposent de réformer ce réseau complexe de prestations et d'avantages. Une possibilité serait de fondre tout le système en un seul crédit d'impôt remboursable. Voir « A reset for the child tax benefit system » par Kevin Milligan à

<http://www.inroadsjournal.ca/a-reset-for-the-child-tax-benefit-system/>.

Pour plus d'information sur les subventions canadiennes aux études et la mesure dans laquelle elles favorisent davantage les familles à revenu élevé, je propose comme point de départ :

- Neill, Christine. 2013. « What you don't know can't help you: Lessons of behavioural economics for tax-based student aid » C.D. Howe Commentary n° 393, novembre 2013.
- Essaji, Azim et Christine Neill, 2013, « Policy Forum: Delivering Government Grants to Students Through the RESP System – Distributional Implications », *Canadian Tax Journal*, 60:3, 635-49.